

Accompagnement Vers l'Autonomie

L'accompagnement individualisé mené par les étudiants de l'afev prend en compte les jeunes en difficulté scolaire et sociale dans leur parcours éducatif notamment aux moments "clefs" qui peuvent cristalliser et renforcer les inégalités. L'un de ces moments est le passage de l'école élémentaire au collège.

Parmi les éléments de rupture fort : le passage dans un « espace rationalisé » avec davantage de discipline et de règles de vie, de nouvelles façons d'apprendre et de travailler, la démultiplication disciplines et des acteurs autour de l'enfant, la mutation de la relation à l'enseignant...

Si ces changements impactent globalement tous les jeunes dans leur scolarité, ils sont parfois particulièrement brutaux pour des enfants de milieu populaire, déjà en difficulté en primaire et dont le milieu familial ne possède pas la culture scolaire requise pour les accompagner dans cette transition ; à cela peut s'ajouter l'inquiétude et/ou l'incompréhension des parents vis-à-vis des nouveaux codes scolaires.

Si l'enjeu du passage en 6ème est l'apprentissage du « *métier de collégien* », les enfants ne sont pas égaux face à cet apprentissage et notamment les capacités d'adaptation et d'autonomie qu'il engage.

L'intervention d'un étudiant bénévole sous la forme d'un accompagnement global, centré sur l'enfant tout au long de l'année à raison de deux heures par semaine (soit 60 heures de bénévolat par an) peut contribuer à sécuriser l'enfant à ce moment déterminant de son parcours.

Le partage et la compréhension des attentes du collège par les familles étant une condition nécessaire pour aider l'enfant à réussir scolairement, les familles sont toujours le plus étroitement possible associées aux actions menées par les étudiants. En ce sens, et tant que faire se peut, ces accompagnements seront menés au domicile familial. Cette intervention doit s'appuyer sur une démarche de confiance dès le CM2 pour permettre à l'enfant, en lien avec l'étudiant, d'appréhender sereinement l'approche de l'entrée au collège.

Publics :

Enfants repérés en CM2 qui seront accompagnés jusqu'au premier trimestre de 6ème.

Enjeux

- Motiver et soutenir des enfants repérés par leurs enseignants de CM2 afin de les accompagner dans leur entrée au collège
- Accompagner les parents dans la compréhension des attentes du collège

Description

Cet accompagnement démarrera au début du second trimestre de CM2 (janvier) et se terminera au bout du 1er trimestre de la sixième (décembre).

Un étudiant suit deux heures par semaine un enfant à son domicile, en lien fort avec sa famille.

Une partie de l'accompagnement portera sur le travail personnel. Une attention particulière sera portée à l'acquisition de méthodes de travail (organisation, anticipation des devoirs) et à l'apprentissage progressif de l'autonomie. Dans ce cadre, un travail pourra être menée sur l'apprentissage de l'outil informatique et des Techniques d'Informations et de Communication.

Une partie de l'accompagnement sera dévolue à des discussions autour du sens du parcours scolaire : en évoquant son propre parcours, l'étudiant pourra permettre à l'enfant de se projeter dans le sien.

L'accent sera mis sur la mobilité et la découverte des ressources du quartier (notamment les bibliothèques), ainsi que sur les pratiques culturelles. En ce sens, un partenariat avec les équipements culturels de la collectivité pourra être mis en place.

Ce dispositif sera conçu en lien fort avec les référents des écoles primaires et des collèges concernés. L'action de l'afev contribuera, à son niveau, à faciliter l'articulation entre établissements du premier et second degré.

Expérience de l'afev

Ces actions font l'objet d'un conventionnement avec les ministères en charge de l'Education Nationale, de la Jeunesse, ainsi qu'avec la CNAF, la DIV, l'ACSE, la DGAS.

Elles concernent 280 collectivités locales, 60 universités, 10 000 jeunes suivis et 7500 étudiants bénévoles.

Mise en œuvre

Partenariat

L'action est systématiquement mise en œuvre avec les collectivités locales et les services de l'Education Nationale. En fonction des situations locales, d'autres partenaires sont sollicités : associations locales, structures sociales, ...

Un dispositif structuré est mis en place sur chaque territoire :

- Un projet coordonné par un salarié de l'afev
- Un comité de suivi local.
- Une adaptation du projet aux spécificités locales.

Formation / suivi des étudiants bénévoles.

Une formation en trois modules est dispensée pour chaque bénévole. Il reçoit également un livret d'intervention, des outils de suivi, des fiches de bilan, des autorisations de sortie, du matériel pédagogique à la demande. A tout moment, il peut contacter un référent afev.